

**Réponse du Conseil administratif à la motion du 13 octobre 2010 de M. Yves de Matteis, M<sup>mes</sup> Ariane Arlotti, Sarah Klopmann, Salika Wenger, MM. Mathias Buschbeck, Alexandre Wisard, Gérard Deshusses, Grégoire Carasso, Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten et Pascal Rubeli: «Pour un soutien affirmé à des lieux de fête et de vie nocturne populaires et associatifs afin de redonner vie à Genève».**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant:

- le fait qu’une multitude de lieux festifs ayant accueilli des soirées, notamment organisées par des associations, ont, au fil du temps, disparu ou sont indisponibles, comme:
  - l’ancien palais des expositions au quai Ernest-Ansermet, où il était possible de louer trois étages entièrement équipés pour 2000 francs (y compris une semaine de préparation des décors);
  - la salle du Faubourg, où le rez-de-chaussée est indisponible à la location depuis plus d’une année;
  - l’ancienne salle du parvis d’Uni Mail (appelée «Nouveau Palais»), qui avait été créée à cet effet et qui depuis n’est plus utilisée pour accueillir des soirées;
  - les lieux festifs qui étaient disponibles sur les terrains dans le lieudit «Artamis», terrains aujourd’hui consacrés presque exclusivement aux logements et au commerce;
  - la villa située au 6, route du Bout-du-Monde, à Champel, qui avait hébergé le BDM (boutdumonde) et le Nomades, clubs qui avaient réussi à se faire une place particulière dans les milieux de la fête et de la vie nocturne genevoise;
  - le lieudit «Pont-Rouge», qui avait également été utilisé par certaines associations pour y organiser des fêtes, concerts et autres événements;
  - la salle communale des Eaux-Vives, dans laquelle plusieurs événements avaient été organisés, et qui est actuellement utilisée par l’Association pour la danse contemporaine;
  - le Moa Club, fermé très récemment, et dont la réouverture semble compromise du fait que les travaux de mise aux normes pourraient être jugés trop importants;
  - le Weetamix, qui pourrait être fermé dans un avenir proche;
- le fait que Genève devient petit à petit une ville morte la nuit, au profit d’autres villes romandes, comme Lausanne, qui ont su maintenir le caractère festif et convivial de leurs lieux de vie nocturne;

- le fait que les jeunes qui auraient l’envie de créer et d’organiser de vraies soirées sont aujourd’hui complètement dissuadés de le faire par le manque d’infrastructures existantes,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à s’engager afin de mener une politique permettant de redonner à Genève son caractère festif et de relancer les lieux de fête et de vie nocturne, en déclin dans cette ville ces dernières années;
- à proposer, à moyen terme, afin d’atteindre ce but, une, voire plusieurs salles polyvalentes supplémentaires disponibles à la location, ce à des tarifs préférentiels (notamment pour les associations), et dont l’infrastructure puisse permettre une véritable préparation (décoration plusieurs jours à l’avance, possibilité d’utiliser les murs comme éléments de supports de décors, etc.);
- dans l’intervalle, à tenter de trouver une solution provisoire dans des locaux qui pourraient être aménagés pour répondre aux demandes croissantes;
- à faciliter les formalités administratives afin de permettre aux organisateurs de louer cette ou ces salles de manière appropriée et leur facilitant l’établissement d’une planification;
- à adapter, si l’environnement le permet, les horaires de fermeture des salles municipales à la réalité des milieux de fête et de vie nocturne, soit 5 h du matin.

### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

La présente motion a été votée en novembre 2010. Elle s’inscrit dans un contexte d’extrême tension des nuits genevoises. A la fin de l’année 2010, les nuits genevoises se sont retrouvées dans l’agenda politique, au même titre qu’au premier trimestre 2013 concernant les horaires de fermeture de certains bars ou lors des débats portant sur le vote de la nouvelle loi sur la restauration, le débit de boissons, l’hébergement et le divertissement (LRDBHD) votée le 19 mars 2015. Bien que la mobilisation de début 2013 ait été plus modeste, elle a attesté d’un attachement important de la population à des lieux qui ont commencé à occuper, avec le temps, le rôle de lieux culturels festifs, avec un certain succès. Ces cafés-restaurants, bars et autres lieux de restauration, dont la grande majorité en ville de Genève, contribuent aujourd’hui à la vie culturelle nocturne, en proposant également des programmations régulières de concerts.

En parallèle, de nouveaux lieux, à vocation d’insertion sociale et professionnelle ont vu le jour, tels que la Barje ou le Bateau-Lavoir, et proposent également des programmations culturelles.

Ces développements démontrent que le besoin et la demande très forte de lieux de vie culturels et festifs nocturnes par les Genevois-es, notamment les plus jeunes, sont toujours d'actualité.

### **Relancer les lieux de vie nocturne et à vocation culturelle**

La première invite de la motion demande au Conseil administratif de «s'engager afin de mener une politique permettant de redonner à Genève son caractère festif et de relancer les lieux de fête et de vie nocturne (...)».

Durant la première décennie 2000, l'offre a considérablement changé à Genève depuis la fermeture d'Artamis et celle des 200 squats genevois, dont certains avaient une vocation culturelle et noctambule. Au-delà de l'offre nocturne à caractère festif, ces espaces ont été des lieux de création, de vie, de rencontres, de diffusion et de représentation; véritables pépinières d'artistes qui ont pu se produire ou exposer plus tard dans des lieux institutionnalisés et de plus grande envergure.

La fermeture de ces lieux à la fois culturels et festifs a suscité une forte mobilisation populaire qui s'est traduite, notamment, par une pétition adressée au Grand Conseil en 2008, signée par près de 18 000 personnes, intitulée: «Donnons des espaces à la culture». Le parlement avait alors refusé de soumettre la pétition au Conseil d'Etat, lui préférant un renvoi au Conseil administratif de la Ville de Genève.

En 2009, deux nouvelles entités sont lancées pour travailler sur cette question de pénurie.

A l'initiative du Canton, la Plateforme de concertation pour les lieux culturels est créée, composée de représentants des différentes collectivités publiques (Canton, Ville de Genève, Association des communes genevoises (ACG) et d'acteurs culturels (Groupe culture et urbanisme du Rassemblement des artistes et acteurs culturels (RAAC)). Cette structure a permis de favoriser les échanges et les discussions, notamment, autour de la question de la pénurie.

En septembre 2009, la Fondation pour la promotion de lieux pour la culture émergente (FPLCE) est mise sur pied avec les moyens financiers alloués par la Fondation Hans-Wilsdorf en vue du relogement d'une partie des artistes d'Artamis dans le bâtiment du Canton à la rue Ernest-Pictet. La FPLCE réunit des représentant-e-s du Canton, de la Ville de Genève, de l'ACG et des acteurs culturels. La FPLCE soutient financièrement des projets tels que Motel Campo, qui se trouve dans un bâtiment privé, la Gravière ou le Bloc dans un bâtiment appartenant au Canton et la Fonderie Kugler. Si les deux premiers projets ont impliqué un financement modeste, en revanche la Fonderie Kugler a reçu plus d'un million de francs de la FPLCE.

En octobre 2010, lorsque le club privé le Moa était menacé de fermeture, la pénurie de lieux culturels et festifs accessibles est alors revenue sur le devant de la scène politique. Les député-e-s du Grand Conseil ont fait lever l'ordre de fermeture du club verniolan via une résolution qui demandait au Conseil d'Etat de présenter une politique volontariste pour une offre nocturne diversifiée et accessible à toutes et tous, en particulier pour les jeunes.

Le 14 octobre 2010, le Grand Conseil vote à l'unanimité la résolution 640 «pour une politique culturelle cantonale cohérente et planifiée en matière de lieux de sortie», en la renvoyant au Conseil d'Etat. La résolution demandait, notamment, de fournir une étude similaire à celle menée par la Ville de Genève (voir mention de l'étude «Voyage au bout de la nuit» ci-après), en recensant les lieux festifs existants et les sites qui pourraient en accueillir sur l'ensemble du territoire. Une volonté pour lutter contre la pénurie de lieux avait été clairement manifestée.

Au centre-ville genevois, selon une étude de Location Group, agence zurichoise spécialisée dans l'immobilier commercial, les loyers approchaient en 2011 les 8000 francs par mètre carré et par an dans les rues les plus prisées. La pénurie et les prix du marché de l'immobilier ont une incidence très importante, aussi bien sur la répartition des lieux culturels et festifs sur le territoire que sur les programmations et publics-cibles de ces lieux. Ils ont un effet direct sur les prix pratiqués (entrées, consommations, programmation) et influent négativement sur l'accessibilité des lieux. Pour ces raisons, la difficulté de gérer un lieu «intermédiaire», de petite taille et fonctionnant de manière privée, mais proposant des prix accessibles, est clairement avérée (voir mention de l'étude «Voyage au bout de la nuit» ci-après).

Ainsi, une intervention étatique, cantonale, est indispensable tant que le marché de l'immobilier ne sera pas plus accessible. Cela étant, à ce jour, le Conseil d'Etat n'a pas donné suite publiquement à la résolution susmentionnée. Pourtant, c'est lui qui détient la marge d'action la plus importante quant aux questions de pénurie de lieux de vie culturels et festifs et de cherté des loyers. Il dispose même d'une nouvelle loi, votée par le parlement le 16 mars 2012, modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT) et permettant de déroger aux dispositions relatives aux zones à bâtir quant à la nature des constructions et d'autoriser, «en zone industrielle et artisanale, des activités culturelles ou festives» à certaines conditions. En vue de la création de nouveaux établissements, il est notoire que les solutions doivent aussi être trouvées hors du territoire communal.

La Ville de Genève est active sur le plan de l'offre culturelle nocturne, au-delà de l'organisation de manifestations culturelles se déroulant également la nuit (Fête de la musique, Nuit de la science, Nuit des musées,...) et de ses soutiens

aux festivals artistiques, mais qui permettent aussi de se rencontrer, tels que la Bâtie, Antigél, Electron, Mapping, etc.

Sa marge de manœuvre se décline entre l'application du règlement des plans d'utilisation du sol pour les lieux existants, la recherche active de possibilités de relogement sur son territoire ou en dehors de celui-ci, ou encore la réalisation de projets propres ou de soutiens. En effet, la Ville de Genève élabore un projet de construction d'une salle pluridisciplinaire au Carré-Vert, étudie la faisabilité d'installer des salles de concerts dans un réservoir du bois de la Bâtie et a collaboré à la transformation d'un abri PC en lieu culturel dans la Vieille-Ville. Sans oublier les travaux permettant, notamment, le relogement provisoire du Moulin à Danses dans la zone industrielle de Châtelaine (ZIC), le relogement, dans une nouvelle salle de concert, de la Cave 12 concerté avec le Canton et les travaux d'insonorisation de l'Usine. Enfin, des espaces ont été créés dans la zone du PAV (Motel Campo, la Gravière) ou à proximité (Fonderie Kugler).

En outre, la Ville de Genève offre la possibilité aux particuliers, associations et entreprises de louer l'une des cinq salles communales actuellement disponibles à la location, le cas échéant également de nuit. La construction de nouvelles salles communales n'est actuellement pas envisagée. Néanmoins, le projet de réalisation du nouveau Pavillon de la danse permettra de restituer à la population du quartier la salle communale des Eaux-Vives, actuellement confiée à l'Association pour la danse contemporaine. Cependant, il n'est pas garanti que des activités festives nocturnes pourront s'y tenir jusqu'à 5 h du matin (comme c'est le cas dans les autres salles communales, exceptée la salle du Môle), sans nuisances pour le voisinage.

Ainsi donc, la Ville de Genève est consciente des enjeux relatifs au développement d'une activité nocturne attractive et travaille à faire reconnaître les besoins et à développer des solutions conjointement, sans jamais négliger le dialogue avec les habitant-e-s des quartiers concernés.

Cependant, ces engagements doivent s'inscrire dans le cadre d'une vision globale et concertée, avec le Canton, de la vie nocturne, allant bien au-delà du nombre et de la répartition des lieux culturels et festifs nocturnes sur le territoire cantonal.

### **Engagements et actions de la Ville de Genève en faveur d'une véritable politique de la nuit**

La Ville de Genève a bien évidemment un rôle primordial à jouer en matière de définition d'une véritable politique de la nuit. Elle n'a pas été en reste en la matière, bien que de nombreuses questions ne puissent pas être traitées sans un engagement du Canton et des autres communes.

Tandis que les manifestants envahissaient les rues pour protester contre la fermeture du Moa ou soutenir l'Usine dans sa grève, la Ville de Genève délivrait en 2010 les résultats de l'étude commandée, «Voyage au bout de la nuit».

Cette étude a mis en avant les résultats principaux suivants, dénombrant à l'époque 345 établissements nocturnes sur le canton de Genève, inégalement répartis géographiquement, 33% de ceux-ci se trouvant aux Pâquis et 50% dans l'hypercentre (1201 et 1204). Elle soulevait également le phénomène de «gentrification»: les lieux chers sont concentrés dans l'hypercentre, alors que les lieux bon marché sont repoussés vers la périphérie.

Par ailleurs, les lieux de nuit sont aussi mal répartis en fonction de leur typologie. En effet, les établissements évoluant dans un modèle à forte valeur ajoutée et dépenses d'exploitation élevées (bars mainstream, night-clubs, cabarets) constituent 76% du total de l'offre, contre 3% pour les lieux alternatifs, 21% pour les bars résiduels qui tendent à disparaître des centre-villes (pubs traditionnels, brasseries ou tavernes). Conséquence directe de ce phénomène: l'accessibilité aux lieux pose problème. Une sélection s'opère à l'entrée selon le budget et l'apparence vestimentaire des noctambules.

Il avait également été relevé qu'un consommateur sur deux était insatisfait de l'offre nocturne et que les gammes de prix proposées étaient jugées peu satisfaisantes. Indépendamment de la tranche d'âge et du niveau de revenu des personnes interrogées dans le cadre de l'étude, les lieux alternatifs sortaient en tête de la liste des lieux manquants à Genève.

Quelques mois plus tard, en mars 2011, la Ville de Genève a alors lancé les Etats généraux de la nuit (EGN). Ces EGN ont surtout favorisé l'émergence du thème de la nuit dans l'agenda politique, déconsidéré jusqu'alors en regard d'autres activités socio-économiques courantes. La nuit ne peut en effet plus simplement être considérée comme une prolongation du jour, elle est une entité propre de la vie urbaine contemporaine, avec ses richesses, ses particularités, ses besoins et ses nuisances. Ainsi, les problématiques de la nuit doivent être traitées pour ce qu'elles sont, avec des moyens spécifiques.

Le Grand Conseil de la nuit est alors créé en mai 2011, à l'issue des EGN, regroupant des professionnel-le-s de la vie nocturne et se donnant pour mission de problématiser, de défendre la valeur et la diversité de la vie nocturne à Genève, afin de proposer des solutions concrètes dans ce sens.

Ces premières démarches ont permis de porter un accent particulier sur les lieux festifs à vocation culturelle. Aujourd'hui, il est nécessaire de contextualiser ces activités, et de les mettre en lien avec les différentes problématiques et acteurs concernés.

Bien que la question de la pénurie de lieux de vie nocturne, accessibles à toutes et tous, et adaptés également aux plus jeunes, soit centrale, le débat est bien plus large, incluant les questions de nuisances, d'incivilités, de prévention et de santé, de sécurité, d'emploi, de politique de la jeunesse, d'offre culturelle, de loisirs, d'aménagement du territoire, d'urbanisme ou encore de mobilité.

Aussi, le Conseil administratif, conscient de la responsabilité de la Ville de Genève envers ses habitant-e-s, mais également comme centre d'activités diurnes et nocturnes de l'agglomération, souhaite développer une politique de la nuit transversale et concertée avec les autres collectivités publiques genevoises.

C'est pourquoi, dans le but de partager des référentiels d'analyse communs pour appréhender cette complexité et coordonner les différentes politiques publiques communales et cantonales, la Ville de Genève a organisé une Traversée nocturne: Genève explore sa nuit. Cette démarche, initialement prévue les 23 et 24 mai 2013 mais reportée, pour cause de météo particulièrement défavorable, a eu lieu les 12 et 13 septembre 2013.

Cette traversée a été organisée par un groupe de travail interdisciplinaire et interdépartemental, sous la responsabilité du Département de la culture et du sport, avec la collaboration de Luc Gwiazdzinski, géographe, enseignant-chercheur à l'Université Joseph-Fourier de Grenoble, laboratoire Pacte Territoires, et créateur de ces traversées qui ont déjà eu lieu dans plusieurs grandes villes européennes.

Ce projet, inédit à Genève, a réuni sur le terrain une centaine d'acteurs clés de la nuit: élu-e-s, expert-e-s, collaboratrices et collaborateurs de l'administration publique, représentant-e-s des milieux académiques, économiques, sociaux, sans oublier les associations de riverain-e-s ou encore les professionnel-le-s de la nuit. Ils sont partis à la découverte de la nuit dans tout le Canton de Genève et au-delà. En observant les territoires sous un angle nouveau, les participant-e-s ont pu interviewer les personnes rencontrées et analyser l'atmosphère nocturne dans sa diversité.

Les échos des participant-e-s ont été unanimes pour soulever l'intérêt de la démarche, déjà sur le plan de l'expérience humaine de cette immersion en groupe, mais aussi dans la perspective d'alimenter de manière pertinente le débat sur la nuit genevoise. L'un des objectifs prioritaires du projet, à savoir approfondir ou initier des liens entre les différents acteurs professionnels, politiques, associatifs, privés, etc. concernés par la nuit, a certainement pu être atteint lors de cette première phase.

## **Pistes d'action du Conseil administratif concernant la politique de la nuit**

Suite à cette démarche et à son bilan, les pistes d'actions suivantes ont été validées par le Conseil administratif le 17 juin 2014.

### *Médiation, prévention, sécurité, sensibilisation*

Mandater le département de l'environnement urbain et de la sécurité afin de mettre au point, en collaboration avec le département de la cohésion sociale et de la solidarité, des projets pilotes d'intervention dans des lieux sensibles, alliant compétences et outils aussi bien du ressort de la police que de la médiation et de la prévention, et ce en fonction du contexte.

### *Gouvernance des enjeux de la nuit*

Prendre contact avec le conseiller d'Etat en charge du Département de la sécurité et de l'économie, pour annoncer la participation active souhaitée de la Ville de Genève à la Plateforme de la nuit initiée par ce département, et l'encourager à y intégrer les services en lien avec l'action sociale, culturelle et sportive, afin d'assurer une vision plus large de la politique de la nuit. Mettre sur pied des Pactes de la nuit, en collaboration et le département de la cohésion sociale et de la solidarité, ainsi qu'un livre blanc de la nuit.

### *Offre de sortie pour les jeunes*

Mandater le département de la cohésion sociale et de la solidarité pour étudier les possibilités d'amélioration de loisirs en début de soirée pour les 14-18 ans, ainsi que les mesures d'appui pour encadrer cette population dans leurs démarches administratives.

### *Mobilité*

Examiner un financement complémentaire contribuant à la nouvelle desserte nocturne de Noctabus entre les principaux quartiers concernés par l'offre nocturne pour un montant maximal de 28 000 francs, en complément aux financements apportés par les autres collectivités publiques et les partenaires des établissements nocturnes.

### *Urbanisme et aménagement*

Mandater le département de la culture et du sport, en collaboration avec le département des finances et du logement, pour finaliser un modèle de contrat de

confiance en vue de diversifier les lieux nocturnes accessibles, dont les termes seraient garantis par des associations faitières (par exemple l'Union des espaces culturels autogérés), et pour chercher à concrétiser au moins cinq des projets concrets de contrats de confiance dans l'agglomération, notamment dans des périmètres d'aménagement comme le PAV.

### *Promotion et tourisme*

Mandater le département de la culture et du sport pour soutenir Genève Tourisme dans toute démarche visant à promouvoir l'offre culturelle nocturne et à lui donner une visibilité optimale.

Ces pistes d'action donnent ainsi un cadre au Conseil administratif pour mettre en place un dispositif commun de travail sur les problématiques nocturnes, afin de travailler avec tous les acteurs concernés, publics et privés, sur la base d'expériences de terrain. Genève peut être à la fois une ville festive et vivante, tout en protégeant la qualité de vie (et donc de sommeil) de ses habitantes et habitants qui peuvent en subir parfois certaines nuisances.

L'objectif principal du Conseil administratif est de contribuer à la mise en place d'une véritable gouvernance de la nuit et d'aboutir à une articulation claire des responsabilités communales et cantonales aussi bien au niveau stratégique qu'au niveau opérationnel (exploitants, médiateurs, police, etc.).

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*Sami Kanaan*